

19.5. Pénalités et frais de traitement appliqués dans le cadre des Services

Les pénalités et frais facturés à l'Usager sont précisées ci-dessous :

TYPES DE MANQUEMENTS	FRAIS - PENALITES - SANCTIONS
SINISTRE ET FRANCHISE	
Sinistre couvert par l'assurance (si montant des réparations dépasse la franchise)	Franchise + 35€ de frais de traitement
Sinistre couvert par l'assurance (si montant des réparations ne dépasse pas la franchise)	Frais de réparation + 35€ de frais de traitement
ETAT DE SALETE	
Véhicule restitué dans un état anormal de saleté - méthode de déclaration	<p>Pénalité et frais de traitement appliqués pour véhicule restitué sale à l'intérieur et Pénalité et frais de traitement appliqués pour véhicule restitué sale à l'extérieur :</p> <p>Facturation Saleté légère (10€): Vous avez utilisé le véhicule de façon normale, mais l'avez restitué visiblement moins qu'en début de location.</p> <p>Facturation Saleté intermédiaire (25€): véhicule restitué significativement plus sale qu'en début de location. Le nettoyage nécessitera un temps conséquent, ou un produit/équipement spécifique. Par exemple : vous avez laissé des déchets ou du matériel usagé dans le véhicule (masque, poils d'animaux...), il y a de la boue sur l'extérieur du véhicule car vous avez roulé hors des sentiers battus ou de façon sale, vous l'avez restitué couvert d'insectes ou de fientes de pigeons.</p> <p>Facturation Saleté conséquente (70€): véhicule utilisé de façon inappropriée et n'a pas été nettoyé avant restitution. Le nettoyage nécessitera un temps et/ou des efforts conséquents, ainsi qu'un équipement spécifique ou un service professionnel. Ces frais</p>

	<p>s'appliquent uniquement pour l'intérieur du véhicule. Par exemple : les sièges sont tâchés, la saleté est incrustée, etc.</p> <p>Cigarette (30€): Ces frais sont appliqués lorsqu'il y a des traces visibles de cigarette (ex : cendres ou mégots) ou encore, si le propriétaire ou un locataire suivant signale une odeur de cigarette dans le véhicule.</p> <p>+ 10€ de frais de traitement</p>
USAGE	
Véhicule restitué en retard	10€ par demi-heure supplémentaire entamée jusqu'au retour du véhicule à la station
Dépassement de la réservation	Facturation des demi-heures supplémentaires entamées majorées de 25%
En cas d'utilisation du Service par un Usager pour un véhicule non enregistré sur la Plateforme	<p>Facturation des demi-heures supplémentaires entamées, majorées de 25%</p> <p>+ 35€ pour frais de traitement</p> <p>Clem' se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte de l'Usager et de l'exclure des Services</p>
Non-paiement des sommes dues au titre de l'utilisation du Service	<p>Suspension du Compte Usager et exclusion des Services jusqu'à règlement intégrale des sommes dues.</p> <p>Pénalités de retard calculées sur la base trois fois le taux d'intérêt légal appliqué au montant TTC de la créance.</p>
Rejet de prélèvement automatique	Facturation d'un montant forfaitaire de 40 € par rejet.
Abandon du Véhicule, défaut de restitution ou absence de l'Usager à l'arrivée du dépanneur	1 Facturation d'un forfait de frais de rapatriement du Véhicule de 300€. + 50€ de frais de traitement
Véhicule restitué sans le plein d'essence (pour les véhicules thermiques)	Facturation forfaitaire de 50€ + 35€ de frais de traitement
Défaut de branchement du Véhicule à sa restitution	Facturation d'une pénalité forfaitaire de 35€ + 10€ de frais de traitement

Gestion des contraventions	<p>L'utilisateur reste directement redevable du montant de la contravention</p> <p>+ 35€ de frais de traitement</p>
Sinistre non déclaré, constat à l'amiable non communiqué dans les <u>5 jours</u>	<p>Facturation des réparations à l'euro. + 50€ de frais de traitement</p> <p>Suspension du Compte Usager et exclusion des Services à discrétion de Clem'.</p>
Sinistre non déclaré, ne nécessitant pas de constat	<p>Facturation du montant des réparations à l'euro l'euro</p> <p>Facturation d'une pénalité de 50€ pour non-déclaration de sinistre.</p>
Omission ou inexactitude dans les déclarations de l'Usager susceptible de modifier les garanties d'assurance	<p>Facturation du montant des réparations à l'euro l'euro</p> <p>+ 50€ de frais de traitement</p> <p>Suspension du Compte Usager et exclusion des Services</p>
Enlèvement fourrière	<p>Facturation intégrale des frais de fourrière et de rapatriement du Véhicule.</p> <p>+ 50€ de frais de traitement</p> <p>Facturation du tarif de Location en demi-heures supplémentaires jusqu'au retour du Véhicule à la Station.</p>
Non-paiement des sommes dues au titre de l'utilisation du Service	<p>Suspension du Compte Usager et exclusion des Services jusqu'à règlement intégral des sommes dues (outre pénalités applicables).</p> <p>Application d'un intérêt de retard sur les sommes dues, au taux annuel légal majoré de 3 points</p>
Perte des clés du Véhicule	Facturation d'un montant forfaitaire de 265€
Perte de badge d'identification	<p>Facturation d'un montant forfaitaire de 40€</p> <p>+ 10€ de frais de traitement</p>
Perte des clés de l'Arceau ou autre matériel de Station	<p>Facturation d'un montant forfaitaire de 100€</p> <p>+ 50€ de frais de traitement</p>

Véhicule ouvert ou fenêtres ouvertes	Facturation d'un montant forfaitaire de 40€ + 10€ de frais de traitement et l'Usager reste redevable de toute conséquence liée au véhicule resté ouvert (véhicule avec clé ou Clem'connect)
Odeur de cigarette à l'intérieur du véhicule	Facturation d'un montant forfaitaire de 30€ + 10€ de frais de traitement
DEGRADATION STATION VEHICULE ou BORNE	
Rayure mineure extérieur	Facturation d'un montant forfaitaire de 50€ + 10€ de frais de traitement
Rayure mineure intérieur	Facturation d'un montant forfaitaire de 4 € + 10€ de frais de traitement
Rayure d'un phare	Facturation d'un montant forfaitaire de 50€ + 10€ de frais de traitement
Rétroviseur rayé	Facturation d'un montant forfaitaire de 45€ + 10€ de frais de traitement
Rétroviseur cassé	Facturation d'un montant forfaitaire de 400€ + 35€ de frais de traitement
Pneu crevé (réparable)	Facturation d'un montant forfaitaire de 35€ + 10€ de frais de traitement
Pneu crevé (non réparable), déchiré, jante abimée	A la charge de l'Usager, refacturé à l'euro à l'euro le changement de 2 pneus + 35€ de frais de traitement
Enjoliveur manquant	Facturation d'un montant forfaitaire de 40€ + 10€ de frais de traitement
Carte SD GPS manquante (sur Renault Zoé)	Facturation d'un forfait de 120€ pour le remplacement de la carte + 35€ de frais de traitement
Phare cassé	Facturation d'un montant forfaitaire de 350€ + 35€ de frais de traitement
Arceau endommagé	Facturation d'un montant forfaitaire de 100€ + 50€ de frais de traitement
Détérioration du câble pour les Bornes de Charge équipées d'un câble	Facturation d'un montant forfaitaire 400€ + 35€ de frais de traitement

Câble de charge dégradé ou perdu	Facturation d'un montant forfaitaire 400€ + 35€ de frais de traitement
Câble de charge laissé par terre	Facturation d'un montant forfaitaire de 35€ + 10€ de frais de traitement
Dégradation du matériel en station (ex : totem, borne, M'Key, matériel de signalisation)	Facturation à l'euro l'euro des réparations + 35€ de frais de traitement
REINSCRIPTION	
Frais de réinscription suite à une suspension ou transfert de créance à un établissement de recouvrement	50€ de frais de traitement